

ARRETE WEYERSHEIM 2025-55
Arrêté portant autorisation d'occuper le domaine public
Mise en place d'un échafaudage

Le Président de la Communauté de communes de la Basse-Zorn,

- Vu** le Code de la Route et notamment le chapitre 1er du titre 1er du livre 4 des parties législatives et réglementaires relatif aux pouvoirs de police de circulation
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2542-1 et 2, L 2211-1, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6,
- Vu** la demande présentée par le Sté Envie de Couleurs en date du 16 septembre 2025,

CONSIDERANT que mise en place d'un échafaudage dans la rue des Cigognes (pour des travaux de peinture au 7 rue St Michel) à Weyersheim, empiète sur le domaine public ;

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} : En raison de la pose d'un échafaudage dans la rue des Cigognes (pour des travaux de peinture au 7 rue St Michel) à Weyersheim, le demandeur est autorisé à occuper le domaine public (trottoir), au droit du chantier.

du jeudi 18 septembre 2025 au vendredi 17 octobre 2025 inclus.

L'entreprise ou le responsable des travaux mettra en œuvre les dispositions nécessaires pour garantir un accès sécurisé aux piétons

Article 2 : Les signalisations règlementaires seront mises en place par le demandeur ou l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Gendarmerie de la Wantzenau
- Chef de la Police intercommunale de la Communauté de communes de la Basse-Zorn
- Le chef de Section des Sapeurs-Pompiers de WEYERSHEIM,
- Sté Envie de Couleurs

Le présent arrêté sera publié sur le site internet et affiché en mairie de Weyersheim.

Fait à WEYERSHEIM, le 17 septembre 2025

Le Président,

Denis RIEDINGER

